



JOURNAL MUNICIPAL

JUIN 2010

LE PACOMIEN

VOLUME 15 NO 10



MESSAGE DU MAIRE

APPEL À LA PARTICIPATION

Nous invitons toute la population à participer à la 4^e édition du Défi Marylise-Lévesque dans le cadre de la Fête Nationale. Plusieurs façons de vous impliquer s'offrent à vous : soit la marche, la course de 1 km, 5 km ou de 10 km. Vous pouvez aussi encourager les marcheurs et coureurs en commanditant ou en faisant un don à Marylise Lévesque sur place.

NOUVEAU CETTE ANNÉE : Le départ du Défi Marylise-Lévesque se fera à la Station Plein air et toutes les activités de la Fête Nationale auront lieu au parc sur la rue Caron et à la Station Plein air qui fêtera ses 50 ans en 2012.

**Soyons solidaires à notre judoka
Participons en grand nombre!**

RAPPORT FINANCIER 2009

Lors de la réunion régulière du 8 juin 2010, la firme Mallette a déposé l'état consolidé de la situation financière de la Municipalité de Saint-Pacôme au 31 décembre 2009. Ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la municipalité au 31 décembre 2009 ainsi que les résultats de ses activités, de la vérification de ses actifs nets (de la dette nette) et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus au Canada. Pour l'exercice financier 2009, la municipalité termine son année financière avec un surplus consolidé de 76 911,00 \$. Ce surplus se détaille comme suit : Surplus de l'administration municipale de 38 976,00 \$ plus le surplus (partie de Saint-Pacôme) de 37 935,00 \$ de la Régie intermunicipale en sécurité incendie du Kamouraska Ouest.

Je tiens à remercier tous les élus et employés pour leur implication à ce résultat. Merci particulièrement à Mme Caroline Rouillard pour sa collaboration et sa disponibilité en l'absence de la direction générale ainsi qu'à Mme Manon Lévesque et Mme Josée Thériault pour leur travail.

Le Pacômien fait relâche en août

Le Pacômien fera relâche pour le mois d'août, la dernière parution se fera le 21 juillet et il sera de retour en force le 22 septembre. Vous êtes toujours invités à nous faire parvenir par courriel (stpacome@bellnet.ca) ou par la poste (27, rue St-Louis, Saint-Pacôme) vos articles au plus tard le 12 juillet pour la parution du 21 juillet et le 13 septembre pour la parution du 22 septembre.

HEURES D'OUVERTURE DU BUREAU MUNICIPAL

Du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00, le vendredi de 9h00 à 12h00

PROCHAINE SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL LE MARDI 6 JUILLET 2010 À 20H00

Quatrième Défi Marylise-Lévesque

Le quatrième Défi Marylise-Lévesque se tiendra le jeudi 24 juin prochain à Saint-Pacôme. Cette activité de participation permettra aux marcheurs et aux coureurs d'amasser des fonds pour appuyer la judoka, Marylise Lévesque, dans ses compétitions internationales.



Au programme de ce quatrième défi : une marche de 5 km, une course de 1 km pour les enfants de 7 à 12 ans, une course de 5 km et une autre de 10 km. Le premier départ se fera à 10h00 du site de la Station Plein Air de Saint-Pacôme. Nous convions les citoyens de Saint-Pacôme et de la région à exprimer leur fierté et leurs appuis à Marylise Lévesque, première athlète olympique du Kamouraska.

Pour obtenir plus d'informations ou pour vous inscrire au Défi Marylise-Lévesque, communiquez avec le bureau municipal de Saint-Pacôme au 418-852-2356, par courriel : stpacome@bellnet.ca. ou présentez-vous sur place à 9h00 à la Station Plein air. Depuis la création du défi, c'est plus de 15 000,00 \$ qui ont été versés à la judoka.

Défi en toute sécurité

Les usagers de la route sont invités à redoubler de prudence sur toutes les rues et les routes de la Municipalité de Saint-Pacôme lors du Défi Marylise-Lévesque qui se tiendra le jeudi 24 juin. La circulation se fera en alternance de 10h00 à 12h00 sur la route 230 entre le Garage Richard et Guy Chamberland et le Comptoir de Viandes Gaston Dubé. Quelques rues municipales seront aussi empruntées par les marcheurs et coureurs.

Un plan de signalisation sera mis en application pendant le Défi Marylise-Lévesque, mais la collaboration des usagers de la route demeure essentielle pour assurer la sécurité des participants.

Bilan du Questionnaire-sondage de consultation de nos familles et aînés



La municipalité de Saint-Pacôme et le comité Village en santé voudraient féliciter et remercier tous les participants au questionnaire-sondage de consultation de nos familles et aînés. Le taux de participation a été au delà de nos espérances, plus de 30% de la population ayant répondu à l'appel (avec 151 retours de sondage). La mise à jour de la politique familiale et la réalisation de la démarche « Municipalité amie des aînés » seront le reflet précis des attentes de la population. Votre collaboration était donc essentielle à l'avancement du dossier. Il est important pour nous de connaître votre opinion et vos commentaires afin de toujours travailler à améliorer la qualité de vie des résidents de

Saint-Pacôme. La compilation des résultats se fera cet été. Nous vous informerons de l'évolution du dossier. Nous remercions aussi très chaleureusement nos bénévoles qui ont fait la distribution et le rapatriement des sondages à chacune des demeures.

Les membres du comité de développement ont procédé au tirage le lundi 14 juin dernier. Les gagnants sont : M. Benoit Bouchard, M. Jérôme Dubé, Mme Stéphanie Carrier, M. Laurent Dubé et M. Stéphane Martin. Félicitations aux gagnants!

Merci à tous pour votre collaboration!



Le Défi Marylise-Lévesque est intégré à la programmation de la Fête nationale du Québec à Saint-Pacôme. Outre le défi, les festivités seront marquées par le feu de joie, le spectacle de la Fête nationale, un repas communautaire et des activités familiales. **Nous vous invitons à participer à cette belle grande fête en décorant votre demeure et votre terrain ! Pour un village en fête : plus on est beau, plus on rit!!**

PROGRAMME OFFICIEL – SAINT-PACÔME

Mercredi 23 juin

Site de la Station plein air

18h30

Souper hot-dogs

19h00

Feu de joie

Spectacles de la Fête nationale : Bonjour la visite ! et M.A.D.E.

Jeudi 24 juin

Site de la Station plein air

10h00

Volée de cloches

Départ Défi Marylise-Lévesque

Marche de 5 km

Courses de 5 et 10 km

Course de 1 km (enfants)

12h00

Levée du drapeau et discours patriotique

Dîner (fèves au lard, jambon, choix de salades et dessert)

13h00

Inscriptions 2010 et animation avec l'équipe du terrain de jeux (jeux d'eau, jeux de poches, etc...)

Rallye « Célébrons notre créativité » !

Histoire à relais

Animation musicale, Tombola, Atelier de peinture, Kiosques, Volley-ball

Et plus encore...

d'Arbre en arbre : c'est commencé !



Notre super-parc d'Arbre en arbre a débuté sa saison le 29 mai dernier. Logé au belvédère de la croix qui surplombe presque tout le Kamouraska, venez admirer le paysage vu de là-haut. Vous y observerez aussi le majestueux Fleuve Saint-Laurent et les montagnes charlevoisiennes.

Habillement conseillé :

- Chaussures de sport
- Vêtements adaptés et fermés
- Éviter les shorts trop courts, cela vous blessera
- Éviter de porter des bijoux
- Cheveux longs attachés

PÉRIODE D'OUVERTURE ET HORAIRE

Basse saison

Ouvert tous les week-ends seulement et les lundis de la Fête du travail et de l'Action de Grâce. Sur réservation pour les groupes de 20 personnes et plus.

Haute saison

Du 24 juin au 16 août, ouvert tous les jours 9h00 à 16h00.

Réservation en tout temps pour les groupes de 20 personnes et plus au 418-852-2430.

SPÉCIAL: Rabais de 15% les lundis, mardis et mercredis (sauf pour les groupes). De plus, en visitant nos commerçants à travers le village, vous y trouverez des coupons-rabais de 5,00 \$ afin d'en faire profiter toute la famille et vos amis. Vous en trouverez également un à découper au bas de cet article. Lancez l'appel, parlez-en à votre entourage, d'Arbre en arbre est une activité pour tous, grands et petits, jeunes et moins jeunes, le plaisir et l'aventure vous donnent rendez-vous!

Visitez le site internet pour plus d'information : <http://www.arbreenarbre.com/fr/parcs/saint-pacome.html>



École en santé, nous sommes en première place

Pour donner suite au défi Pierre Lavoie qui vient de se terminer dans les écoles de Saint-Pacôme, Saint-Gabriel et Rivière-Ouelle, les nouvelles sont bonnes et nous avons de quoi être fiers. Le défi consistait à comptabiliser le temps que les élèves des trois écoles consacraient à l'activité physique durant tout le mois de mai. Les différentes écoles devaient accumuler le plus de cubes d'énergie (système de pointage) possible afin de maximiser leurs chances de gagner le grand prix d'une fin de semaine au Stade olympique de Montréal. En consultant le site internet www.levetoietbouge.com, vous constaterez que les écoles des Vents-et-Marées à Rivière-Ouelle, de la Pruchière à St-Pacôme et de l'Amitié à St-Gabriel-Lalemant sont arrivées 1er dans la région du Bas St-Laurent avec un total de 431.1 cubes/élève sur une moyenne totale de 235,7 cubes/élève. Elles se méritent donc un cube d'argent (un cube de bronze donne une chance de gagner la grande récompense, un cube d'argent donne deux chances de gagner et un cube d'or donne trois chances de gagner). **FÉLICITATIONS À NOS JEUNES !** Continuons de les encourager à bouger et à bien s'alimenter, c'est la base d'une vie saine.

Message aux nouveaux arrivants



Vous êtes un nouvel arrivant ? Vous vous êtes installé à Saint-Pacôme depuis février 2008 ? Que vous soyez propriétaire ou locataire, le Comité village en santé et la Municipalité de Saint-Pacôme tiendront une activité d'accueil le 28 juin pour permettre, à vous et à vos proches, de vous rencontrer, d'échanger avec les représentants d'organismes locaux, de recevoir une pochette d'informations et quelques surprises.

Ceux qui se sont déjà inscrits ont reçu une invitation par la poste, mais il n'est pas trop tard pour nous transmettre vos coordonnées afin de participer à ce 5 à 7 convivial. Vous n'avez qu'à nous contacter, si ce n'est pas déjà fait, pour nous donner votre nom, adresse et numéro de téléphone par courriel à develop-stpacome@bellnet.ca ou par téléphone au 418-852-2356. L'activité débutera à 17h00 à l'édifice municipal au 27, rue St-Louis, Saint-Pacôme. Au plaisir de vous rencontrer à ce 5 à 7 !

Société de Gestion de la Rivière Ouelle



La saison de pêche au saumon sur la rivière Ouelle a débuté le 15 juin dernier avec la période de remise à l'eau des grands saumons jusqu'au 30 juin. La saison se poursuit ensuite du 1^{er} juillet au 30 août, période où vous pourrez garder vos grands saumons. Le poste d'accueil, d'informations et d'enregistrement de la SGRO est situé à la Station plein air, au 35 rue Caron. Pour plus d'informations, composez le 418-852-2430. Il est également possible de se procurer un permis et d'enregistrer les captures chez Charles Kidd inc.

C'est sous la présidence de M. Laurent Briand, président et directeur des projets de Kamco-Construction, que s'est tenu le 29 mai dernier, le souper-bénéfice de la Société de Gestion de la Rivière Ouelle. Ce souper qui s'est déroulé à la salle communautaire Albert-Royer de Saint-Pacôme, fût un succès en quantité de billets vendus (près de 150) et en quantité de cadeaux et de dons offerts par nos commanditaires. Les profits de ce souper vont permettre à la Société de continuer sa mission de protection, de conservation et de développement du saumon dans la magnifique rivière Ouelle. Ce souper-bénéfice annuel nous a permis de ramasser plus de 10 000,00\$.

Le souper-bénéfice, avec ses encans et prix de présence, représente la principale source de financement de l'organisme. L'argent amassé permet, entre autres, d'aménager les accès pour la pêche.

Un énorme merci à nos bénévoles pour leurs heures consacrées au succès de cette soirée, ainsi qu'à nos commanditaires et donateurs, parce que sans eux, le souper-bénéfice ne serait jamais aussi populaire et extraordinaire.



L'édition 2010 remporte un grand succès... malgré la pluie!

La Fête des voisins a été plus populaire que jamais au Québec cette année. Malgré la pluie qui est tombée samedi à travers la province, la cinquième édition de la Fête des voisins a remporté un grand succès alors qu'environ 3 000 fêtes, réunissant près de 150 000 personnes, étaient prévues partout au Québec en ce 5 juin. Plusieurs fêtes ont toutefois dû être annulées ou reportées au lendemain ou à la fin de semaine suivante en raison des conditions météorologiques. Cette année, quelques 300 municipalités et organismes locaux s'étaient inscrits officiellement pour participer à l'événement auprès du Réseau Québécois de Villes et Villages en santé (RQVVS), ce qui constitue un record de participation. Le moment était opportun afin de rencontrer nos nouveaux voisins (nouveaux arrivants à St-Pacôme). Toujours dans le but de connaître nos nouveaux arrivants, la Municipalité de Saint-Pacôme convie ces derniers le 28 juin pour un 5 à 7 d'informations sur notre municipalité et ses services. Vous les connaissez ? Vous les avez rencontrés ? Offrez leur de s'inscrire à la municipalité en contactant Mme Isabelle Casaubon au 418-852-2356.

DES NOUVELLES DE VOTRE CONSEIL

Réunion du 4 mai 2010

162.05.10 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 6 AVRIL 2010

Il est proposé par Mme Carmelle Fortin et résolu à l'unanimité des membres présents que le procès-verbal de la réunion du 6 avril 2010 soit adopté tel que présenté.

163.05.10 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 7 AVRIL 2010

Il est proposé par M. Daniel Jean et résolu à l'unanimité des membres présents que le procès-verbal de la réunion du 7 avril 2010 soit adopté tel que présenté.

164.05.10 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 15 AVRIL 2010

Il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents que le procès-verbal de la réunion du 15 avril 2010 soit adopté tel que présenté.

166.05.10 ACQUISITION DU PROLONGEMENT DE LA RUE PAQUET

ATTENDU QUE la Municipalité acquière de M. Raymond Ouellet les terrains suivant pour le prolongement de la rue Paquet et l'établissement de la rue Ouellet :

Un immeuble connu et désigné comme étant la subdivision UN du lot originaire numéro QUATRE CENT SOIXANTE-TROIS (463-1) du cadastre officiel « Paroisse de Saint-Pacôme », dans la circonscription foncière de Kamouraska;

Un immeuble connu et désigné comme étant la subdivision CINQ du lot originaire numéro QUATRE CENT SOIXANTE-TROIS (463-5) du cadastre officiel « Paroisse de Saint-Pacôme », dans la circonscription foncière de Kamouraska;

Un immeuble connu et désigné comme étant la subdivision DIX du lot originaire numéro QUATRE CENT SOIXANTE-TROIS (463-10) du cadastre officiel « Paroisse de Saint-Pacôme », dans la circonscription foncière de Kamouraska;

Un immeuble connu et désigné comme étant la subdivision UN du lot originaire numéro QUATRE CENT SOIXANTE (460-1) du cadastre officiel « Paroisse de Saint-Pacôme », dans la circonscription foncière de Kamouraska;

ATTENDU QUE ces terrains soient cédés à la Municipalité pour la somme de un dollars (1,00 \$) et plus particulièrement en considération des avantages pour la municipalité et le public en général à l'égard de la circulation des véhicules dans le secteur du prolongement de la rue Paquet et de l'accès aux propriétés, dans **QUITTANCE FINALE**;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Daniel Jean et résolu à l'unanimité des membres présents que M. Gervais Lévesque, maire et M. Frédérick Lee, directeur général soient autorisés à signer pour la municipalité l'acte de cession préparé par le notaire M. Yves Lévesque, de même qu'à signer tous documents requis et à consentir toutes clauses qu'ils jugeront nécessaires ou utiles à cette fin.

167.05.10 ADOPTION DU BUDGET D'OPÉRATIONS – CAMP DE JOUR 2010

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme offrira encore cette année le service d'un Camp de jour pour nos jeunes;

ATTENDU QUE la Politique Familiale a pour but d'apporter un soutien aux familles et de créer un environnement favorable à leur épanouissement;

ATTENDU QUE notre directeur général, M. Frédérick Lee, nous présente le budget d'opérations suivant pour l'été 2010 :

Revenus	Nb	Prix	Total
Inscriptions résidents sans services (*)	40	90.00 \$	3 600.00 \$
Inscriptions résidents avec services	10	230.00 \$	2 300.00 \$
Inscriptions non-résidents sans services	4	200.00 \$	800.00 \$
Inscriptions non-résidents avec services	1	335.00 \$	335.00 \$
Frais aux activités spéciales non-participants	30	15.00 \$	450.00 \$
Contributions municipalité sur salaires	1	14 135.97 \$	14 135.97 \$
Commandite Caisse populaire Desjardins de la Rivière Ouelle	1	400.00 \$	400.00 \$
Commandite Club Optimiste de Saint-Pacôme	1	250.00 \$	250.00 \$
Programme Emplois d'Été Canada	280	4.50 \$	1 260.00 \$
Total			23 530.97 \$

Dépenses	Nb	Prix	Total
Salaires coordonateur(trice) avec charges	8	446.78 \$	3 574.20 \$
Salaires animateurs(trices) avec charges	7	2 193.63 \$	15 355.38 \$
Fournitures pour animation	7	60.00 \$	420.00 \$
Voyages	7	290.00 \$	2 030.00 \$
T-Shirts (3)	66	15.00 \$	990.00 \$
Équipements et jeux	3	100.00 \$	300.00 \$
Ordinateur usagé	1	400.00 \$	400.00 \$
Divers (2%)			461.39 \$
Total			23 530.97 \$

(*) : Moyenne en raison des forfaits pour les familles (2) : Avec 6 semaines d'activités contre 7 pour 2010 (3) : Très pratique lors des sorties de groupe dans des endroits achalandés, facilite la sécurité.

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Mme Carmelle Fortin et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter le budget d'opération pour le Camp de jour 2010 tel que présenté et de remercier la Caisse populaire Desjardins de la Rivière Ouelle et le Club Optimiste de Saint-Pacôme de leur contribution financière respective.

168.05.10 TARIFICATION DU CAMP DE JOUR 2010

ATTENDU QUE l'inscription au Camp de jour 2010 se fera le 24 juin pour les activités du 27 juin au 13 août 2010, ce qui représente sept (7) semaines contrairement à six (6) semaines les années passées ;

ATTENDU QUE les activités régulières du Camp de jour se tiendront de 8h30 à 11h30 et de 13h00 à 16h00 ;

ATTENDU QUE deux (2) animateurs seront d'office de 7h30 à 8h30, 11h30 à 13h00 et de 16h00 à 17h30 pour le service de garde ;

ATTENDU QUE la moitié des frais d'inscription au Camp de jour devront être acquittés d'au moins la moitié lors de l'inscription et la balance au plus tard le 15 juillet, sans quoi, l'enfant se verra refuser l'accès au Camp de jour ;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Jean Santerre et résolu à l'unanimité des membres présents d'établir la tarification du Camp de jour 2010 comme suit :

Sans service de garde	Résident(s)	Non-résident(s)
1 enfant	110.00 \$	205.00 \$
2 enfants	150.00 \$	305.00 \$
3 enfants et plus	190.00 \$	405.00 \$
À la journée	15.00 \$	25.00 \$
Avec service de garde		
1 enfant	230.00 \$	340.00 \$
2 enfants	270.00 \$	440.00 \$
3 enfants et plus	315.00 \$	540.00 \$
À la journée	20.00 \$	30.00 \$

169.05.10 ENGAGEMENT DES EMPLOYÉS POUR LE CAMP DE JOUR 2010

Il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser l'engagement du personnel suivant pour le Camp de jour 2010 :

Coordonateur(trice)
Marie-Christine Drapeau 393.75 \$
Animateurs(trices)

Jiny Vincent	356.25 \$
Marie Pier Lévesque	356.25 \$
Myriam Charest-Chouinard	356.25 \$
Caroline Caron	356.25 \$
à confirmer	356.25 \$
Aide-animateur(trice)	
Louis-Charles Baker	150.00 \$

170.05.10 DEMANDE AUX GOUVERNEMENTS DU CANADA ET DU QUÉBEC D'INSTAURER UN PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES DES RÉSIDENCES ISOLÉES

ATTENDU QUE les municipalités ont reçu depuis des décennies de l'aide financière des gouvernements pour l'installation de réseaux d'égouts municipaux et de traitement des eaux usées dans les secteurs densément bâtis ;

ATTENDU QUE les municipalités reçoivent encore de l'aide financière gouvernementale pour assurer la mise aux normes de leurs réseaux d'égouts et des usines de traitement des eaux usées ;

ATTENDU QUE les gouvernements octroient jusqu'à 85 % des fonds requis aux municipalités pour bâtir ou moderniser ces infrastructures ;

ATTENDU QU'une portion seulement des coûts de ces installations doit être assumée par les contribuables concernés et que le financement est étalé sur de nombreuses années ;

ATTENDU QUE de telles aides financières ne sont pas disponibles à l'extérieur des agglomérations et qu'en dehors de ces secteurs, les citoyens doivent supporter eux-mêmes l'ensemble des frais requis pour rendre conforme leurs installations septiques ;

ATTENDU QU'en milieu rural, un grand nombre d'installations septiques sont désuètes et nécessitent des travaux de mise aux normes à la fois importants et urgents ;

ATTENDU QU'en raison du coût élevé des travaux, certains citoyens retardent la mise aux normes de leurs installations ;

ATTENDU QUE cette situation constitue un risque potentiel pour la santé humaine ainsi qu'un risque potentiel pour la qualité des eaux de la nappe phréatique dans les cas où les installations sont déficientes ;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Robert Bérubé et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Municipalité de Saint-Pacôme demande au gouvernement du Québec la mise en place, dans les meilleurs délais possibles, des mesures d'aide financière pour permettre la mise aux normes des installations septiques des résidences isolées ;

QUE la Municipalité de Saint-Pacôme demande l'appui de la Fédération canadienne des municipalités, de la Fédération québécoise des municipalités et de l'Union des municipalités du Québec ;

QUE la Municipalité de Saint-Pacôme demande à la MRC de Kamouraska d'adopter une résolution similaire et qu'elle demande

aux municipalités membres de la MRC de faire de même ;

QUE la Municipalité de Saint-Pacôme transmette la présente résolution à Monsieur Laurent Lessard, ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, à Madame Line Beauchamp, ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, à Monsieur Brad Duguid, ministre de l'Énergie et de l'Infrastructure du Canada, à Monsieur Claude Béchar, député de Kamouraska-Témiscouata et à Monsieur Bernard Généreux, député de Montmagny-L'Islet-Kamouraska-Rivière-du-Loup

171.05.10 FINANCEMENT DE LA COLLECTE SÉLECTIVE MUNICIPALE ET FUTURE POLITIQUE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

ATTENDU QUE les municipalités et MRC du Québec sont responsables de la mise en œuvre de la Politique de gestion des matières résiduelles et des services de collecte sélective municipale sur leur territoire ;

ATTENDU QUE le volume des matières résiduelles à traiter et à valoriser a doublé, passant de 7 millions de tonnes en 1994 à plus de 14 millions de tonnes en 2008 ;

ATTENDU QUE les municipalités et les MRC du Québec ont investi plus de 5 G\$ dans la gestion des matières résiduelles, dont plus de 1 G\$ en valorisation des matières secondaires depuis 10 ans ;

ATTENDU QUE le régime établi par le gouvernement du Québec pour compenser les municipalités et les MRC pour les services de collecte sélective municipale n'a remboursé au mieux que 35% des coûts réels engagés par celles-ci pour les années 2007, 2008 et 2009 ;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec s'était engagé à compenser à 100% les coûts des municipalités et des MRC pour les services de collecte sélective, et ce, dès 2010, tel que convenu dans le cadre de l'Entente de partenariat fiscal et financier avec les municipalités ;

ATTENDU QUE la nouvelle politique de gestion des matières résiduelles proposée par le gouvernement du Québec hausse les objectifs de récupération et de valorisation à atteindre et élargir les responsabilités des municipalités aux institutions, commerces et industries ainsi qu'aux résidus de construction, rénovation et démolition ;

ATTENDU QUE le projet de loi n° 88, qui établit les mécanismes de financement en soutien à la future politique, ne reconnaît pas l'ensemble des coûts réels assumés par les municipalités pour les services de valorisation et de collecte sélective dispensés par celles-ci, et qu'en conséquence elles ne recevront jamais une véritable compensation à 100% ;

ATTENDU QUE le projet de loi n° 88, en plus de ne pas reconnaître l'ensemble des coûts assumés par les municipalités, reporte à 2015 l'atteinte d'une pleine compensation pour les municipalités en contradiction avec l'engagement gouvernemental inscrit dans l'Entente de partenariat fiscal et financier ;

ATTENDU QUE dans le cadre du projet de loi n° 88, les journaux n'auront pas à compenser monétairement les municipalités et les MRC au même titre que les autres matières mises en marché, en contradiction avec les principes d'utilisateur et de pollueur/payeur ;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE les municipalités et les MRC refusent que leurs citoyens et citoyennes paient, par l'intermédiaire de leurs taxes foncières, pour subventionner les entreprises qui bénéficient des services municipaux de collecte sélective pour valoriser les produits qu'ils mettent en marché ;

QUE le gouvernement du Québec respecte l'engagement pris de compenser les municipalités à 100% des coûts réels engagés par celles-ci pour les services de collecte sélective municipale dès 2010, tel que convenu dans le cadre de l'Entente de partenariat fiscal et financier signé avec les municipalités ;

QUE cette résolution soit acheminée à M. Jean Charest, premier ministre du Québec, Mme Line Beauchamp, ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, M. Laurent Lessard, ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, Mme Pauline Marois, chef de l'opposition officielle à l'Assemblée nationale, M. Scott McKay, porte-parole de l'opposition officielle en matière d'affaires municipales, M. Bernard Généreux, président de la Fédération québécoise des Municipalités, M. Claude Béchar, député de Kamouraska – Rivière-du-Loup.

172.05.10 POURSUITE DES DÉMARCHES DE REGROUPEMENT POUR LE TRAITEMENT, LA COLLECTE ET LE TRANSPORT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

ATTENDU QUE les coûts de collecte et de transport des déchets ont subi une forte hausse pour la majorité des municipalités de la MRC de Kamouraska en 2009, un Comité intermunicipale d'élimination des matières résiduelles (déchets), ci-après nommé Comité, a été formé pour analyser les différentes options possibles pour réduire ces coûts ;

ATTENDU QU'à la suite de plusieurs rencontres, les représentants des municipalités au sein du Comité se sont majoritairement entendus pour entreprendre les démarches nécessaires en vue d'un éventuel regroupement pour le traitement, la collecte et le transport des déchets et des matières recyclables ;

ATTENDU QU'un modèle de réglementation uniformisée a été rédigé et transmis aux municipalités pour adoption ultérieure ;

ATTENDU QU'un sous-comité de travail a été mandaté pour proposer un mode de répartition des coûts de traitement, de collecte et de transport des matières résiduelles basés sur des paramètres qui permettent un partage équitable ;

ATTENDU QUE les démarches pour aller en appel d'offres pour une collecte regroupée exigent de la part de la MRC et des

transporteurs un travail important, et que conséquemment le Comité demande un engagement sérieux de la part des municipalités intéressées ;

ATTENDU QUE le retrait d'une municipalité à la suite de l'ouverture des soumissions risque de compromettre les démarches de regroupement, notamment en obligeant les municipalités intéressées à retourner en appel d'offres ;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Robert Bérubé et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil appui la recommandation du Comité d'aller en appel d'offres pour une collecte regroupée ;

QUE le conseil autorise la MRC de Kamouraska à aller de l'avant dans le dépôt d'une soumission regroupée, pour les municipalités qui auront dûment signifiées leur intérêt ;

QU'après étude des soumissions, si le Comité juge économiquement intéressant de retenir une soumission, le conseil d'engage à faire partie de l'entente intermunicipale pour le traitement, la collecte et le transport des déchets et des matières recyclables.

AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT RELATIF À LA COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (DÉCHETS, MATIÈRES RECYCLABLES) AVEC DISPENSE DE LECTURE

Avis de motion est par la présente donné par le conseiller M. Sylvain Dubé qu'à une prochaine réunion un règlement relatif à la collecte des matières résiduelles (déchets, matières recyclables) sera présenté et ce, avec dispense de lecture.

173.05.10 DEMANDE D'ADMISSIBILITÉ AU PROGRAMME D'ACCÈS À LA PROPRIÉTÉ – MME DANIELLE ÉMOND

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme a adopté un programme d'accès à la propriété par la résolution 359.11.04 à la réunion spéciale du 15 novembre 2004;

ATTENDU QUE le Programme d'accès à la propriété a été modifié par la résolution 065.02.05 à la réunion spéciale du 16 février 2005;

ATTENDU QUE Mme Danielle Émond a pris possession de la propriété sise au 12, rue St-Pierre le 30 mars dernier;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents d'accorder l'admissibilité de Mme Danielle Émond au programme pacômien d'accès à la propriété

174.05.10 DEMANDE D'ADMISSIBILITÉ AU PROGRAMME D'ACCÈS À LA PROPRIÉTÉ – M. JEAN-PIERRE TANGUAY

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme a adopté un programme d'accès à la propriété par la résolution 359.11.04 à la réunion spéciale du 15 novembre 2004;

ATTENDU QUE le Programme d'accès à la propriété a été modifié par la résolution

065.02.05 à la réunion spéciale du 16 février 2005;

ATTENDU QUE M. Jean-Pierre Tanguay a pris possession de la propriété sise au 19, avenue Lévesque le 16 septembre 2008;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents d'accorder l'admissibilité de M. Jean-Pierre Tanguay au programme pacômien d'accès à la propriété

175.05.10 ENGAGEMENT D'UN(E) AGENT(E) DE DÉVELOPPEMENT

ATTENDU QUE des entretus et des tests ont été passés pour le poste d'agent(e) de développement;

Il est proposé par Mme Carmelle Fortin et résolu à l'unanimité des membres présents de procéder à l'engagement de Mme Marie-Ève Bergeron avec une période de probation de 90 jours travaillés à compter du 24 mai 2010, et ce, conditionnel à l'acceptation de celle-ci.

176.05.10 DÉFI MARYLISE-LÉVESQUE, DEMANDE D'UTILISATION DE LA ROUTE 230 AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC ET DE COLLABORATION DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

ATTENDU QUE le comité organisateur de la Fête nationale du Québec et la Municipalité de Saint-Pacôme tiendront le quatrième Défi Marylise-Lévesque le jeudi 24 juin prochain ;

ATTENDU QUE les marcheurs et les coureurs participants devront emprunter la route 230 sur une partie du parcours ;

ATTENDU QUE cette activité permettra de soutenir la judoka Marylise Lévesque dans ses compétitions internationales ;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Daniel Jean et résolu à l'unanimité des membres présents de demander l'autorisation du Ministère des Transports et la collaboration de la Sûreté du Québec pour utiliser de façon sécuritaire une portion de la route 230 pour tenir le Défi Marylise-Lévesque le 24 juin prochain.

177.05.10 ACHAT D'UN BAC À COMPOST POUR LE PARC DE LA PAIX

ATTENDU QUE l'entretien du parc de la paix produit une quantité importante de matières compostables;

ATTENDU QUE le déplacement de cette matière nécessite du temps de travail pour l'horticultrice et des coûts en essence;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Robert Bérubé et résolu à l'unanimité des membres présents d'allouer un budget de cent soixante-dix dollars (170,00 \$) pour l'achat d'un bac à compost qui sera installé au parc de la paix.

178.05.10 COÛTS DES TRAVAUX RUE DE LA PRUCHIÈRE

ATTENDU QUE des travaux pour le réseau d'égout pluvial ont été réalisés sur la rue de La Pruchière en 2009 ;

ATTENDU QUE des travaux de canalisation de l'eau doivent être effectués afin d'éviter

l'érosion et que le pavage est à refaire sur cette section de la rue ;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Daniel Jean et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter les prévisions des coûts pour la réalisation de ces travaux.

Prévisions pour deux semaines de travail			
	Nombre	Prix	Sous-total
Pelle mécanique	80/hres	150.00 \$	12 000.00 \$
Sable d'enrobage	400/tonnes	4.40 \$	1 760.00 \$
Pierre 0-3/4	192/tonnes	5.95 \$	1 142.40 \$
Tuyau ondulé 600mm x 6m	12	66.71 \$	800.52 \$
Tuyau ondulé 600 mm x 6m(1)	90	61.19 \$	5 507.10 \$
Adapteur 6 pouces au principal	1	244.58 \$	244.58 \$
Gravier	64/tonnes	1.50 \$	96.00 \$
Camion transport	41/voyages	55.00 \$	2 255.00 \$
Droits de carrière (loi 82)	656	0.51 \$	334.56 \$
Total			24 140.16 \$
Imprévus 10%			2 414.02 \$
TPS			1 327.71 \$
TVQ			2 091.14 \$
Total			29 973.03 \$
(1) : Tuyaux commandés en 2009 Coûts déjà payés			6 216.24 \$
Sortie de fonds à compléter			23 756.79 \$

179.05.10 ÉTATS FINANCIERS 2009 – OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE SAINT-PACÔME

Il est proposé par M. Jean Santerre et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter les états financiers pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009 de l'Office municipal d'habitation de Saint-Pacôme tel que présenté ci-dessous :

REVENUS	45 266 \$
DÉPENSES	
Administration	9 228 \$
Conciergerie et entretien	13 461 \$
Énergie, taxes, assurances et sinistres	24 895 \$
Remplacement, amélioration et modernisation	475 \$
Financement/Contrepartie Immobilière SHQ	40 524 \$
Services à la clientèle	2 850 \$
Total des dépenses	91 433 \$
DÉFICIT	(46 167 \$)
Partage du déficit :	
SHQ 90%	41 598 \$
Municipalité 10%	4 569 \$

180.05.10 MISE À NIVEAU D'ARBRE EN ARBRE

ATTENDU QU'il est prévu dans une entente entre la MRC de Kamouraska et la Municipalité de Saint-Pacôme que la Municipalité s'engage à payer les frais relatifs à la mise à niveau d'Arbre en arbre pour ouvrir la saison 2010 ;

Il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le directeur général à effectuer le paiement au montant de deux milles quatre cent dollars (2 400,00 \$) à Stéphane Duplessis, ing. pour la mise à niveau d'Arbre en arbre.

181.05.10 DEMANDE AUX ENTREPRENEURS DE LA RÉGION DE NOUS FOURNIR UNE LISTE DES COÛTS DE MACHINERIE AVEC OPÉRATEURS POUR LA PÉRIODE ESTIVALE 2010

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme entamera des travaux d'entretien courant sur son réseau routier;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme effectuera des travaux sur la rue de la Pruchière afin de terminer la pose d'égouts pluviaux et de pavage;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme devra utiliser différents types de machinerie pour des travaux divers d'entretien de ses installations;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents de mandater le directeur général, M. Frédérick Lee pour demander aux entrepreneurs régionaux en construction, transport et voirie de faire parvenir une liste complète de la tarification de leurs machineries. Ce coût horaire devra inclure les frais d'opérateur.

182.05.10 DEMANDE À LA CPTAQ – M. JOCELYN ROY

ATTENDU QU'en conformité avec les dispositions de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, la Municipalité de Saint-Pacôme doit donner un avis relativement à une demande d'autorisation adressée par M. Jocelyn Roy et Mme Ghyslaine Martin visant un changement de propriétaire (morcellement sur le lot P-252 du cadastre de la Municipalité de Saint-Pacôme ;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 58.2 de la Loi, l'avis que transmet la Municipalité à la Commission doit être motivé en tenant compte des critères visés à l'article 62, des objectifs de la réglementation municipale et doit inclure une indication quant à la conformité de la demande avec les documents mentionnés précédemment ;

ATTENDU QUE la superficie visée par la présente demande apparaît justifiée considérant que ce terrain est déjà rattaché à un usage résidentiel ;

ATTENDU QUE l'absence d'impact de l'autorisation recherchée sur les activités agricoles pratiquées dans ce milieu et sur l'utilisation et les possibilités d'utilisation agricoles de la superficie visée et des lots avoisinants ;

ATTENDU QUE le projet respecte le règlement de zonage de la Municipalité ;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Mme Carmelle Fortin et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Municipalité de Saint-Pacôme appuie le requérant, dans sa démarche visant à obtenir

de la Commission l'autorisation de changer de propriétaire sur une partie du lot P-252 de la Municipalité de Saint-Pacôme ;

QUE la Municipalité de Saint-Pacôme indique à la Commission que le projet du requérant est conforme à la réglementation municipale ;

QUE la Municipalité de Saint-Pacôme recommande à la Commission de faire droit à la présente demande.

183.05.10 ACHAT D'UNE DÉCHIQUEUSE DE BUREAU ET D'UN ORDINATEUR PORTABLE

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Pacôme doit déchetuer de plus en plus de papier confidentiel concernant sa régie interne et les informations confidentielles des employés et des citoyens;

ATTENDU QUE les maires et employés de la MRC de Kamouraska désirent réduire au minimum l'utilisation de papier lors des rencontres des maires;

ATTENDU QUE les maires de la MRC de Kamouraska se dotent progressivement d'ordinateur portable afin de respecter la consigne « zéro papier »;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Daniel Jean et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le directeur général, M. Frédérick Lee, à acquérir une déchiqueuse au coût de deux cents soixante-quatorze dollars et quatre-vingt-dix cents (274,99\$) plus taxes applicables et de remettre à plus tard l'achat d'un ordinateur portable.

184.05.10 MANDATER LES STUDIOS SIGMA POUR UN PANNEAU POUR LE PARC DE LA SOLIDARITÉ

ATTENDU QUE l'aménagement du parc sur le boulevard Bégin doit être terminé bientôt ;

ATTENDU QUE le montant reçu du pacte rural couvrirait les frais d'un panneau thématique à être installé à l'entrée du parc ;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Robert Bérubé et résolu à l'unanimité des membres présents de mandater les Studios Sigma pour la conception d'un panneau thématique pour le Parc de la Solidarité situé sur le boulevard Bégin.

185.05.10 RÉGIE INTERMUNICIPALE EN PROTECTION INCENDIE DU KAMOURASKA OUEST – SOUPER B.B.Q.

ATTENDU QUE comme chaque année la Régie intermunicipale en protection incendie du Kamouraska ouest tient son souper B.B.Q. annuel ;

ATTENDU QUE ce souper B.B.Q. est une activité de financement pour la Régie intermunicipale en protection incendie du Kamouraska ouest ;

ATTENDU QUE ce souper B.B.Q. se tiendra le dimanche 23 mai prochain à Rivière-Ouelle ;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité de Saint-Pacôme achète deux (2) cartes pour le souper B.B.Q. du 23 mai

prochain au coût de onze dollars (11,00 \$) taxes incluses chacune.

186.05.10 SOCIÉTÉ DE GESTION DE LA RIVIÈRE OUELLE – SOUPER BÉNÉFICE

ATTENDU QUE la Société de gestion de la Rivière Ouelle tient le samedi 29 mai prochain à 18 heures à la salle communautaire Albert-Royer, son 6^e souper-bénéfice ;

ATTENDU QUE les profits de cette soirée permettront à la Société de continuer sa mission de protection, de conservation et de développement du saumon dans la magnifique rivière Ouelle ;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Mme Carmelle Fortin et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité de Saint-Pacôme achète deux (2) cartes pour le souper du 29 mai prochain au coût de soixante dollars (60,00 \$) chacune.

187.05.10 L'ARC-EN-CIEL DU CŒUR – CAMPAGNE DE FINANCEMENT

ATTENDU QUE L'Arc-en-Ciel du Cœur est un organisme à but non lucratif qui vient en aide aux personnes qui vivent avec des problèmes cardiaque de même qu'à leurs proches ;

ATTENDU QUE tout ce travail est exécuté en partie par des bénévoles et qu'il y a aussi des coûts que l'organisme doit acquitter ;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Robert Bérubé et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité de Saint-Pacôme accorde un don de soixante dollars (60,00 \$) à L'Arc-en-Ciel du Cœur afin de les aider à continuer le travail amorcé dans la lutte contre les maladies du cœur qui sont la cause de nombreux décès et d'invalidité.

188.05.10 COLLÈGE DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE – SOUPER DES LEADERS

ATTENDU QUE le programme Leader du Collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière tiendra la 4^e édition de son Souper des Leaders le samedi 29 mai prochain ;

ATTENDU QUE les profits nets du Souper des Leaders seront transférés automatiquement aux projets immersion anglophone et hispanophone 2010-2011 pour les étudiants du programme Leaders ;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité de Saint-Pacôme accorde un don de trente dollars (30,00 \$) au programme Leaders du Collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière afin que les jeunes du programme Leaders puissent bénéficier de ses expériences formidables à chaque année.

189.05.10 CHAMBRE DE COMMERCE KAMOURASKA – L'ISLET – COTISATION ANNUELLE

ATTENDU QU'être membre de la Chambre de Commerce Kamouraska-L'Islet nous donne la possibilité de profiter de nombreux avantages ;

Il est proposé par M. Daniel Jean et résolu à l'unanimité des membres présents de

renouveler notre adhésion pour l'année au montant de cent trente-six dollars et quarante et un cents (136.41 \$) taxes incluses.

190.05.10 OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE SAINT-PACÔME – PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2010

ATTENDU QUE l'Office municipal d'habitation nous transmet une résolution adoptée lors d'une réunion de ses administrateurs tenue le 15 mars 2010 ;

ATTENDU QUE l'Office municipal d'habitation doit procéder au remplacement de deux (2) chauffe-eau qui démontrent des problèmes sérieux dus à leurs nombreuses années d'utilisation et que les coûts de remplacement s'élèvent à trois mille cent quatre-vingt-huit dollars et soixante-douze cents (3 188,72 \$) ;

ATTENDU QUE des travaux considérés urgents doivent être effectués pour le remplacement d'un tuyau écrasé causant des problèmes de refoulement au coût de deux mille cent quatre-vingt-six dollars et trente-neuf cents (2 186,39 \$) ;

ATTENDU QUE l'Office municipal d'habitation demande à la Municipalité de Saint-Pacôme un budget supplémentaire pour l'année 2010 ;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Robert Bérubé et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité de Saint-Pacôme accorde à l'Office municipal d'habitation un montant représentant 10% du coût des travaux sur présentation des factures.

191.05.10 MUNICIPALITÉ DE RIVIÈRE-OUELLE – RÉPÉTEUR RADIO

ATTENDU QUE toutes les radios de la Régie intermunicipale en protection incendie du Kamouraska ouest reçoivent le signal de l'antenne située à Rivière-Ouelle ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Rivière-Ouelle nous adresse une résolution pour annuler l'entente d'utilisation de l'antenne de Saint-Pacôme ;

ATTENDU QUE l'entente doit être maintenue jusqu'à la fin du contrat le 11 février 2012 avec la M.R.C. de Kamouraska ;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Jean Santerre et résolu à l'unanimité des membres présents d'aviser la Municipalité de Rivière-Ouelle qu'elle a l'obligation de respecter l'entente jusqu'à la fin du contrat, soit le 11 février 2012 et qu'elle doit aviser la MRC de Kamouraska immédiatement qu'elle compte mettre fin au contrat en mars 2012.

192.05.10 CLUB DE MOTONEIGES HIBOUX DU KAMOURASKA INC.

ATTENDU QUE le Club de Motoneiges Hiboux du Kamouraska Inc. nous demande une confirmation approuvant qu'une signalisation adéquate sera installée à la traverse de chemin public, soit sur la Côte de la Montagne pour prendre la direction dans la ligne d'Hydro-Québec ;

Il est proposé par M. Daniel Jean et résolu à l'unanimité des membres présents de confirmer au Club de Motoneiges Hiboux du Kamouraska qu'une signalisation adéquate sera installée tel que demandé.

193.05.10 OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE SAINT-PACÔME – DEMANDE DE MAIN-D'ŒUVRE

ATTENDU QUE l'Office municipal d'habitation de Saint-Pacôme n'a plus d'employé pour faire l'entretien général de la bâtisse et du terrain ;

ATTENDU QUE l'Office municipal d'habitation de Saint-Pacôme nous demande du personnel à raison de cinq (5) heures par mois pour l'entretien préventif et nécessaire à l'intérieur et l'extérieur ;

ATTENDU QUE l'Office municipal d'habitation de Saint-Pacôme contribuerait pour un montant de cent dollars (100,00 \$) par mois afin de couvrir les frais des employés municipaux qui exécuteraient les travaux d'entretien extérieur ;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Mme Carmelle Fortin et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Municipalité de Saint-Pacôme accepte de fournir de la main-d'œuvre à raison de cinq (5) heures par mois à l'Office municipal d'habitation de Saint-Pacôme ;

QUE l'Office municipal d'habitation de Saint-Pacôme nous verse un montant de cent dollars (100,00 \$) par mois afin de couvrir les frais de main-d'œuvre.

194.05.10 LES HABITATIONS SAINT-PACÔME – NOMINATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ATTENDU QUE l'assemblée générale annuelle des Habitations Saint-Pacôme s'est tenue le 27 avril dernier ;

ATTENDU QUE le nouveau conseil d'administration et maintenant composé de Mme Carmelle Fortin, M. Pierre-Paul Blais, Mme Raymonde Boucher, M. Donald Boulet, M. René Dubé, M. Antoine Boucher et M. Camille Hudon ;

ATTENDU QUE M. Réal Lebel, M. Lionel Provencher et M. Roger Pelletier qui étaient membres du Conseil d'administration des Habitations Saint-Pacôme depuis le début du projet se sont retirés ;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Jean Santerre et résolu à l'unanimité des membres présents de remercier les membres sortants du Conseil d'administration des Habitations Saint-Pacôme pour leur implication et leur dévouement à ce beau projet et de souhaiter la bienvenue au nouveau conseil d'administration en place.

195.05.10 FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE

N'ayant plus rien à discuter, il est proposé par M. Daniel Jean et résolu à l'unanimité des membres présents de clore l'assemblée. Il est 21h51.



Desjardins
Caisse populaire
de la Rivière Ouelle

2010

Au nom de tous les jeunes qui fréquenteront le Camp de jour cet été, la Municipalité de Saint-Pacôme tient à remercier la Caisse populaire Desjardins de la Rivière Ouelle et le Club Optimiste de Saint-Pacôme pour leur participation financière afin que nos jeunes puissent bénéficier d'activités amusantes et enrichissantes. Un merci tout spécial à Mme Éliane Vincent des Studios Sigma de Saint-Pacôme pour la conception de notre logo pour le Camp de jour 2010.



Inscription Camp de Jour St-Pacôme 2010

(pour les résidents de Saint-Pacôme)

Les enfants doivent être de la même famille.

Nom, Prénom et âge de mes enfants ainsi que le numéro d'assurance maladie :

- 1) _____ (ans)
- 2) _____ (ans)
- 3) _____ (ans)
- 4) _____ (ans)

Numéro de téléphone : 852- _____

Nom et prénom du père : _____

Nom et prénom de la mère : _____

—

Mon enfant fréquentera le terrain de jeux
selon l'**horaire régulier des activités** soit
de 9h00 à 11h30 et de 13h00 à 16h00.

COÛTS : 1 enfant : 110\$

2 enfants : **150\$**

3 enfants et plus: **190\$**

À la journée : **15\$**

—

Mon enfant fréquentera le terrain de jeux
selon l'**horaire régulier des activités** soit de
9h00 à 11h30 et de 13h00 à 16h00.

**Il profitera également du service de garde le
matin de 7h30 à 9h00, le midi de 11h30 à 13h00,
ainsi que le soir de 16h00 à 17h30. (aucun repas inclus).**

COÛTS : 1 enfant : 230\$

2 enfants : **270\$**

3 enfants et plus: **315\$**

À la journée : **20\$**



HISTOIRE PEU BANALE D'UN MOULIN BANAL

Un gros merci à la population de Saint-Pacôme pour son encouragement envers la restauration du moulin. En effet, l'objectif de la vente de pizzas a été largement dépassé cette année. La Corporation du moulin et ses cuisiniers bénévoles ont vendus 140 pizzas, soit une augmentation de 40%.

Comme à chaque année, la Corporation du moulin organise une vente de vivaces à très bons prix pour vous permettre d'embellir votre environnement. Cette année, cet événement aura lieu le 19 juin de 9h00 à 17h00, en même temps que le rallye vente de garage du village et se poursuivra le dimanche 20 juin de 9h00 à 17h00 aussi.

À ces dates, la Maison du Cardeur sera ouverte pour vous offrir des petits objets anciens et quelques meubles vieillots. D'ici là, si vous avez des choses du passé dont vous voulez vous départir, rejoignez-nous au 418-852-1107.

Merci de votre collaboration !

Assemblée générale annuelle du Comité de développement

Nous lançons l'invitation à la population pour l'assemblée générale annuelle du Comité de développement de la Municipalité de Saint-Pacôme le lundi 28 juin à 19h30. Cette assemblée fera suite au 5 à 7 pour souhaiter la bienvenue aux nouveaux arrivants. Un léger goûter sera servi en l'occasion et il sera opportun d'offrir de votre temps au comité si vous avez envie de collaborer à l'avancement des projets en tant que nouveau membre de notre dynamique comité de développement. Bienvenue à tous, nous vous attendons en grand nombre !



Journée de la relève pour la pêche aux saumons

Comme par les années passées, une journée d'initiation à la pêche aux saumons organisée par la Société de Gestion de la Rivière Ouelle et dédiée aux jeunes de 15 et 18 ans se déroulera le 26 juin

prochain. Les jeunes désirants y participer sont invités à s'inscrire auprès de Mme Lise Plourde à la Station Plein air de Saint-Pacôme avant cette date. Les 12 premières personnes à s'inscrire, seront les 12 participants retenus pour cette journée de pêche. Cette journée sera supervisée et accompagnée par des membres et guides de la Société de Gestion de la Rivière Ouelle. Pour plus d'informations, contactez Mme Lise Plourde à la Station Plein Air au 418-852-2430.



Capsule verte

Pour dénouer vos lacets, cordes, ficelles, colliers, etc.,
saupoudrez-les de poudre ou de féculé de maïs. Les nœuds se déferont plus facilement...
À vous de jouer!





Des nouvelles de la Régie Intermunicipale en protection incendie du Kamouraska Ouest

Caméra thermique

Au premier plan, le chef pompier, Christian Gagnon, présente la caméra en compagnie des partenaires Jean Santerre, municipalité de Saint-Pacôme, Jean Dallaire, municipalité de Saint-Denis, Bernard Duval, Promutuel du littoral, Maryse Lizotte, municipalité de Rivière-Ouelle, Louis-Georges Simard, conseiller municipal à Rivière-Ouelle, Gabriel et François Lambert, Tourbière Lambert, Eugène D'Anjou, municipalité de Saint-Gabriel et Christian Lévesque, Régie intermunicipale. (Journal « Le Placoteux »).



En début d'année 2010, la Régie a fait l'acquisition d'une caméra thermique. Cet outil de travail permet d'identifier les sources de combustion, de localiser des sources de chaleur ou les individus, la caméra permet de sauver des vies et de diminuer les dommages matériels. L'appareil, qui détecte la chaleur corporelle, pourrait même servir pour localiser des victimes, la nuit, lors d'un accident de voiture.

L'acquisition de la caméra thermique a été rendue possible grâce à la contribution de partenaires financiers : Tourbière Lambert, la Caisse populaire Desjardins de la Rivière Ouelle, Promutuel du littoral et PMT Roy, les Municipalités de Saint-Pacôme, Rivière-Ouelle, Saint-Gabriel, Saint-Denis et de la Régie intermunicipale.

Merci à nos généreux commanditaires.

Photo : Courtoisie de Maurice Gagnon, journal « Le Placoteux ».

Merci à vous !



Nous avons cherché, sans trouver, une recette miracle ... un peu de ceci, un peu de cela...beaucoup de rires et de discussions... afin de vous concocter l'appréciation sincère que nous avons de vous, de votre implication, de votre bénévolat et de votre participation aux activités. Finalement, un simple mot résume le tout **MERCI** !

L'année 2009 a été très mouvementée, par le biais des différentes activités et visites d'aide, plus de 1 906 personnes (jeunes, femmes et hommes) ont été rejointes directement. Les heures bénévoles accumulées au sein de l'ensemble des comités du centre équivalent à 1 981 heures. Il faut croire à la mission pour y consacrer autant de temps ! Sans votre aide, sans votre support et votre joie de vivre, nous ne pourrions atteindre nos objectifs.

N'oublions pas l'ensemble de l'équipe (travailleuses, membres du c.a.) qui est très dynamique et nous en sommes fières. Mille fois mercis à vous toutes qui avez travaillé avec nous tout au long de l'année.

A la venue à l'automne 2010, nous aurons besoin de votre participation pour faire de l'événement de la Marche Mondiale des Femmes, une réussite. C'est un rendez-vous le 17 octobre, bienvenue à toutes et à tous!

Toute l'équipe du Centre-Femmes vous souhaite de passer un bel été, plein de soleil. Profitez-en pour refaire le plein d'énergie et nous revenir en forme à l'automne.

Veuillez noter que le Centre-Femmes La Passerelle du Kamouraska fermera ses portes pour la période estivale du 19 juillet au 13 août 2010. Nous serons de retour lundi le 16 août.

La devise de l'année :

Poursuivons la quête pour l'atteinte d'une meilleure qualité de vie pour les femmes afin qu'elle rayonne dans l'ensemble du Kamouraska et autour.

Judith Dionne
Centre-Femmes La Passerelle du Kamouraska



MESSAGE DE PRÉVENTION

Faites un coup fumant : surveillez votre feu!

Qu'ils soient faits pour chasser les moustiques, se réchauffer, cuire des aliments ou simplement agrémenter une fête, les feux reliés aux activités récréatives sont à l'origine de **65 incendies de forêt**, chaque année, au Québec.

Pourtant, de petits gestes simples peuvent éviter de tels événements.

- Tout d'abord, avant de « prendre la clé des bois », rendez-vous au www.sopfeu.qc.ca pour connaître le danger d'incendie ainsi que les mesures préventives en vigueur dans votre région.
- Si vous êtes dans une municipalité, conformez-vous à la réglementation en vigueur.
- S'il est possible de faire un feu :

PRÉPAREZ : Allumez-le dans un endroit dégagé, sur sol minéral. Évitez de brûler par temps venteux.

SURVEILLEZ : Assurez une surveillance constante. Ayez sur place de l'eau ou des outils manuels (ex. : pelle), afin d'intervenir promptement en cas de besoin.

ÉTEIGNEZ : Avant de partir, arrosez-le généreusement pour éviter qu'il renaisse de ses cendres, sous l'effet du vent.



*Un message de votre service d'incendie
en collaboration avec la SOPFEU*

2 ET 3 JUILLET 2010

FESTIVAL COUNTRY-RÉTRO de *Saint-Pacôme*

sous le chapiteau à la
STATION PLEIN AIR

VENDREDI 2 juillet

10\$

19h30 René Proulx
tout en rétro



21h00 Pierre Guillemette
chante Johnny Cash



SAMEDI 3 juillet

20\$

19h30 Mario Paquet chante
"Jeunesse d'aujourd'hui"



21h00 Carolyne
Jomphe



22h30 Denis Côté



INFORMATIONS :

*Forfait
2 jours*

20\$

819.398.7388

www.feteauvillage.ca

DATES À RETENIR

Juillet 2010

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
HEURES D'OUVERTURE DE LA BIBLIOTHÈQUE Les mardis de 18h30 à 20h30 Les dimanches de 10h00 à 12h00 Téléphone 418-852-2356 poste 2				1 Fête du Canada	2 Vidanges  Festival Country-Rétro	3  Festival Country-Rétro
4	5	6 Récupération 1 20h00 Séance régulière du conseil	7	8	9 Récupération 2	10
11	12	13 Vidanges 1	14	15	16 Vidanges 2	17
18	19	20 Récupération 1	21	22	23 Récupération 2	24
25	26	27 Vidanges 1	28	29	30 Vidanges 2	31

Rappel sur l'utilisation extérieure de l'eau provenant de l'aqueduc public

Pelouse

La période d'arrosage réglementée s'étend du 15 mai au 15 octobre et les heures permises, pour les pelouses, sont de 19h00 à 22h00 tout dépendant de votre numéro civique :



Lundi, mercredi et vendredi : numéros civiques PAIRS
Mardi, jeudi et samedi : numéros civiques IMPAIRS



ÂGE D'OR « JOIE DE VIVRE » Fête du mois de juillet

Diane Poirier	1	Georgette Lévesque	10	Mona Milliard	19
Gisèle Lebel	2	Jean-Claude Boucher	14	Suzanne Albert	20
Richard Sirois	5	Michel Gagnon	14	Ginette Hudon	21
Louise Lavoie	7	Marie Leblanc	18	René Dubé	27
Agathe Ouellet	8	Janine C. Lavoie	19	Denise Charest	28
Michel Malouin	9	Marie-Paule Lebel	19	Raynald Lebel	30



Desjardins
Caisse populaire
de la Rivière Ouelle

GUICHET AUTOMATIQUE
24 HEURES PAR JOUR
7 JOURS PAR SEMAINE

Siège social
7, rue Caron CP 68
St-Pacôme (Québec)
G0L 3X0 (418) 852-2812